

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**28 février 2024**

DATE DE CONVOCATION

15/02/2024

DATE D'AFFICHAGE

15/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de février à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FORMERIE, présidé par Monsieur William BOUS.

**PRÉSENTS :**

William BOUS	Jean-Paul SOULEZ	Martine CAYRE
Joël HUCLEUX	Laure DESENDER	Hervé LEVEAU
Josiane DELOFFE	Jean-Claude ROLAND	Alain GILLES
Gérard FOUCARD	Maryse FLANDRE	Sylvie LEFEBVRE
Nathalie FERRAND	Jérôme HUCLEUX	Jérôme LECOEUR
Jennifer VERTHY		

**ABSENT NON EXCUSÉ :** 0.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Laurent PLACE

Marylène DELATRE	donne pouvoir à	William BOUS
Christelle PLE	donne pouvoir à	Martine CAYRE
Hélène TELLIER	donne pouvoir à	Hervé LEVEAU
Sandrine SOUCHET	donne pouvoir à	Jean-Paul SOULEZ

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE :** Martine CAYRE et Jean-Paul SOULEZ

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour inscrire à l'ordre du jour les points supplémentaires suivants :

- **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023-2027 AVEC LA CAF, LA MSA, LA CCPV ET LES COMMUNES MEMBRES**
- **CONVENTIONS DE PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE AU FONCTIONNEMENT D'OASIS AVEC LA CAF**
- **AVENANT AU MARCHE DE RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE**

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

## **1. PROPOSITION DE LOCATION DE LA LICENCE IV APPARTENANT A LA COMMUNE**

Monsieur FORINI Michael souhaite rouvrir un magasin dans FORMERIE.  
Il a rencontré Monsieur le Maire et il souhaiterait louer la licence IV appartenant à la commune.  
Il a besoin d'un accord écrit pour continuer ses démarches.

Monsieur le Maire propose de s'engager à signer un contrat de location de licence IV pour une période d'un an renouvelable à compter du 01/07/2024 pour un loyer mensuel de 100 € si ses démarches aboutissent.

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

## **2. MISE EN PLACE DES ETUDES SURVEILLEES ET VOTE DU TARIF**

Après consultation auprès des parents d'élèves, et sur proposition de Madame la Directrice de l'école élémentaire, Monsieur le Maire propose de mettre en place l'étude dirigée à compter du lundi 11 mars 2024.

Les études auront lieu les lundis et jeudis de 16h30 à 17h30.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de l'étude à 3 € l'heure.

Pour information, ce sont Madame Gaëlle TOUZEL, professeure des écoles et Madame ANTY Carole, accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH) qui seront chargées des études.

L'inscription et le paiement seront fixés par période entre 2 vacances scolaires.

Le Conseil Municipal doit :

- accepter les termes du règlement intérieur de l'étude dirigée (**annexe 1**)
- fixer le prix à 3 € l'étude
- autoriser Monsieur le Maire à recruter l'enseignant et l'AESH pour les études dirigées
- autoriser Monsieur le Maire à rémunérer l'enseignant et l'AESH selon les barèmes en vigueur.

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

### 3. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REJET AVEC STOCKMEIER

Après de nombreux échanges entre VERDI INGENIERIE et STOCKMEIER France, Monsieur le Maire propose de signer une convention de rejet au réseau d'eaux usées avec l'entreprise STOCKMEIER, implantée au 6 rue de Criquiers à FORMERIE.

Cette société exerce une activité de formulation et de distribution de produits chimiques pour l'hygiène et la désinfection.

L'entreprise SARL Etablissements ALEXANDRE sera chargée de prélever les échantillons.

La redevance assainissement sera établie selon le tarif de la redevance assainissement multiplié par l'assiette corrigée exprimée en m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal doit :

- accepter les termes de la convention (annexe 2)
- autoriser Monsieur le Maire à la signer.

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

### 4. FRAIS DE VIDANGE ET DE CONTROLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Par délibération en date du 26 février 2019, le Conseil Municipal avait décidé que l'engagement pris par la commune de BOUTAVENT LA GRANGE resterait valable jusqu'en 2023, les frais de contrôle restant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal de BOUTAVENT LA GRANGE avait délibéré le 5 octobre 2012 pour la prise en charge par la commune de la maintenance et l'organisation des campagnes d'entretien des ouvrages réhabilités durant 10 ans, la commune étant propriétaire des installations d'assainissement non collectif.

Par délibération en date du 13 novembre 2019, le Conseil Municipal a précisé que les frais de vidange et de contrôle des installations d'assainissement non collectifs pour les habitants de BOUTAVENT LA GRANGE seraient à la charge de la commune de FORMERIE jusqu'en 2023, la commune restant propriétaire des installations durant cette même période.

Pour les habitants de FORMERIE, les frais de vidange et de contrôle restent à la charge des propriétaires des installations.

A compter de 2024, les frais de vidange et de contrôle seront à la charge des propriétaires des installations pour les habitants de BOUTAVENT LA GRANGE.

Une information sera réalisée auprès des habitants concernés.

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

## **5. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

L'ESF Football demande une aide exceptionnelle pour l'achat d'équipements vestimentaires pour les adhérents au club.

La facture est de 4 333.80 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'ESF pour régler la facture.

## **6. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023-2027 AVEC LA CAF, LA MSA, LA CCPV ET LES COMMUNES MEMBRES**

La Communauté de Communes de la Picardie Verte, les communes de la Picardie Verte (dont la commune de FORMERIE), les syndicats intercommunaux de la Picardie Verte, la Mutualité sociale agricole de Picardie, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise souhaitent conclure une convention territoriale globale (CTG) pour formaliser un partenariat plus étendu que la seule compétence Enfance Jeunesse.

La CTG est un mode de partenariat qui permet de soutenir un projet de territoire partagé en déterminant les enjeux communs entre la Caf de l'Oise, la Msa Picardie et les collectivités d'un territoire donné. La CTG regroupe l'ensemble des engagements de la Caf sur le territoire sans se substituer aux dispositifs existants. Elle vise à renforcer la cohérence des interventions.

La Caf de l'Oise a présenté le diagnostic élaboré en concertation avec les partenaires, validé en comité de pilotage le 10/10/2023, qui a permis :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire,
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard des écarts entre l'offre et les besoins en direction des familles,
- d'optimiser l'offre existante et/ou de la développer.

Les actions possibles à contractualiser par le biais de la CTG entre les parties sont regroupées dans les domaines suivants (validé en comité de pilotage le 21/11/2023) :

- domaine de la Petite Enfance
- domaine de l'Enfance
- domaine du Handicap
- domaine de la Jeunesse
- domaine de l'Accès aux droits
- domaine du Soutien à la parentalité
- domaine du Logement
- domaine de la Coopération territoriale

Le projet de convention, joint au rapport présente les champs d'intervention respective et partagée entre les acteurs, les moyens mis en place, les modalités de fonctionnement et de décision, la

communication, l'évaluation. La durée de cette convention est de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027,

Il est donc proposé au Conseil Municipal /

- d'une part d'approuver le projet de convention territoriale globale (annexe 3)
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

Le CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission scolaire,

Vu le projet de convention entre la Communauté de Communes de la Picardie Verte, les communes de la Picardie Verte (dont la commune de FORMERIE), les syndicats intercommunaux de la Picardie Verte, la Mutualité sociale agricole de Picardie et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise, présentant les champs d'intervention respectifs et partagés entre les acteurs, les moyens mis en place, les modalités de fonctionnement et de décision, la communication et l'évaluation.

Considérant l'intérêt de signer ce projet de convention d'une durée de 5 ans pour la période 2023-2027.

Vu le projet de convention.

Résultat du vote : A l'unanimité pour

#### DELIBERE :

ARTICLE 1 - approuve le projet de convention territoriale globale conclu entre la Communauté de Communes de la Picardie Verte, les communes de la Picardie Verte (dont la commune de FORMERIE), les syndicats intercommunaux de la Picardie Verte, la Mutualité sociale agricole de Picardie et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise pour la période 2023 - 2027.

ARTICLE 2 – autorise Monsieur le Maire à signer le document susvisé et effectuer toute opération relative à l'application de la présente délibération.

## **7. CONVENTIONS DE PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE AU FONCTIONNEMENT D'OASIS AVEC LA CAF**

Monsieur le Maire propose de signer les contrats de participation complémentaire au fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement pour l'extrascolaire et le périscolaire pour l'année 2024 (annexes 4).

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

## 8. AVENANT AU MARCHE DE RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE

Lors de la dépose des vitraux, il a été constaté qu'une contamination par des microorganismes de type mousse était présente sur la majorité des vitraux.

Il a également été constaté après dépose qu'un certain nombre de vitraux localisés principalement sur les baies 1 et 2 présentaient une grande fragilité de leur réseau de plomb.

L'avenant porte sur le traitement par biocide de l'ensemble des vitraux et sur la remise en plomb partielle ou totale d'une quinzaine de vitraux.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 33 755 €
- Montant TTC : 40 506 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 13 095 €
- Montant TTC : 15 714 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de l'avenant (**annexe 5**)
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

## INFORMATIONS DIVERSES

### • **Fête des drapeaux le 28 avril 2024**

Des véhicules militaires seront présents à la demande de Monsieur le Maire.

La commune travaille avec l'école élémentaire pour que les enfants puissent y participer.

Madame DELOFFE fait la distribution des invitations de l'Association du Devoir de Mémoire de la commune de Boutavent la Grange et Formerie.

Monsieur le Maire précise que les élus sont invités gratuitement. Les accompagnants devront régler 32 € pour le repas.

### • **Fête des Fanfares**

La fête des Fanfares, organisée par le Département en collaboration avec la commune sera organisée les 5 et 6 octobre 2024.

La commune n'a pas plus d'informations sur le déroulé de cette manifestation, les agents du Département en charge de ce dossier étant en cours de recrutement.

### • **Aire de camping-cars labellisée « Aire Premium » :**

Cette labellisation signifie que la commune respecte les attentes des touristes itinérants en termes de services, d'aménagements, de localisation ou encore d'entretien.

- **Rappel 13 mars :** Commission des finances et réponse à donner.
- **Compostage rue Cauchemez :**  
Le système fonctionne très bien. Un nouveau composteur va être installé prochainement. Monsieur le Maire a demandé à la CCPV l'installation d'un composteur pour la cantine municipale, afin de sensibiliser les élèves qui fréquentent le groupe scolaire Louis Blériot.  
Pour information, les ambassadeurs du tri de la CCPV ont félicité le personnel de la cantine de Formerie pour leur implication et la valorisation des déchets.
- **Date prévisionnelle de la prochaine réunion du Conseil Municipal :** 20.03.24.
- **Distribution de l'invitation du 12 mars :**  
L'AG de l'ACPF n'a pas permis de trouver un nouveau président pour remplacer Madame SENNEUR, démissionnaire.  
Monsieur le Maire convoque donc les membres lors d'une AG extraordinaire le 12 mars 2024.  
Monsieur le Maire précise que la brocante du 1<sup>er</sup> mai sera organisée avec ou sans l'ACPF.
- **La commune a été élue meilleur public 2023 suite à la représentation des sapeurs-pompiers du Rhône lors de la fête patronale.**

## QUESTIONS DIVERSES

- |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Jennyfer VERTHY | signale le mauvais état du terrain situé près de chez elle suite aux travaux de la 3 <sup>ème</sup> tranche du lotissement les Tilleuls.<br>Monsieur le Maire l'informe que 4 lots sont déjà réservés.<br>Dans 18 mois, la voirie sera réalisée.                                                                                                                       |
| Jérôme LECOEUR  | a constaté qu'un regard s'est affaissé au lotissement les Tilleuls, rue Charles de Gaulle.<br>Monsieur le Maire lui signale que le regard a été refait.<br><br>informe Monsieur le Maire que le Département va certainement réaliser de l'enrobé à froid à Boutavent-la-Grange. A ce titre, il convient d'attendre avant de réaliser les passages pour piétons prévus. |
| Gérard FOUCARD  | demande l'état d'avancement du dossier de vidéoprotection.<br>Monsieur le Maire l'informe qu'une réunion préparatoire est prévue le 12 mars. Les emplacements privilégiés sont les écoles, les aires de jeux ainsi que d'autres plus particulièrement pour la sécurité.                                                                                                |
| Martine CAYRE   | demande si notre système de vidéoprotection est relié à Beauvais.<br>Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas le cas aujourd'hui mais que c'est prévu, maintenant que c'est gratuit.<br>Nos caméras fonctionnent bien, les gendarmes sont très satisfaits de notre système.                                                                                       |

Jean-Claude ROLAND rappelle que la collecte nationale pour les Restos du Cœur aura lieu ce week-end.  
67 familles cet hiver ont bénéficié des Restos du Cœur.  
12 ont été refusées.  
Ce qui représente 8 820 repas servis (moins que les années précédentes).

Jean-Claude ROLAND demande si le nouveau système de chauffage à la piscine fonctionne bien.  
Monsieur le Maire lui répond que le système fonctionne bien au lin.  
Un bilan financier sera réalisé dans un an.  
Nous avons eu quelques soucis d'eau chaude au gymnase mais depuis, c'est opérationnel depuis lundi.

Monsieur le Maire en profite pour préciser que les travaux sur le puits démarrent lundi.

L'alimentation en eau sera assurée par le château d'eau de Blargies.

Pour information également, Monsieur le Maire souhaite récupérer le sous-sol de la bibliothèque.

L'association Coup de Pattes sera transférée à côté des Restos du Cœur.

Monsieur le Maire donne un exemplaire signé de la convention d'occupation des locaux des Restos du Cœur à Monsieur ROLAND ainsi qu'une seconde non signée à revoir.

Hervé LEVEAU

demande si la commune a eu des nouvelles concernant la motion faite pour maintenir l'ouverture d'une permanence à la Gendarmerie de Formerie.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Alexandre OUIZILLE, sénateur, qui lui a dit que logiquement, l'ouverture d'une permanence à la gendarmerie de Formerie serait en bonne voie.

Monsieur le Maire souhaite également que les communes se battent pour le maintien en nombre du personnel de gendarmerie et insiste pour que les formions déposent plainte à Formerie.

rappelle l'organisation les 16 et 17 mars de la 1<sup>ère</sup> foire à la brocante et aux antiquités de 9h à 18h, salle Louis Aragon.

Prix de l'entrée : 1 € reversé à la Ligue contre le Cancer.

Séance levée à 21h35.



